

CNR : Incidence des accords sociaux de février 2022

16 MARS 2022



Projet de Loi Climat et Résilience – Transition énergétique

Avec les mesures votées, ce sont les Français qui vont devoir payer la facture finale et les camions étrangers qui vont rouler !

Le Projet de Loi Climat et Résilience est actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Les Députés de la majorité viennent de voter des mesures qui vont peser lourd sur les finances des entreprises françaises du transport et de la logistique, l'emploi et sur le portefeuille des citoyens. Ce texte se résume à des mesures fiscales sans effet environnemental. Il se traduira par une hausse sans précédent des prix du transport pour les industriels et producteurs, qui sera répercutée sur les consommateurs. Ce sont bien les Français qui paieront la facture finale !

Une chose est d'invoquer la transition énergétique, une autre est de s'en donner les moyens !

Au-delà de l'impact négatif sur les entreprises françaises de transport et de logistique qu'aura l'augmentation sans précédent de la fiscalité sur le secteur (articles 30 et 32 du projet de loi) ce texte n'apporte aucune solution concrète pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique.

Les Organisations Professionnelles du secteur (FNTRE UnionTLF et OTRE) dénoncent une nouvelle fois une approche fiscale purement punitive alors même que pour remplacer intégralement les flottes de véhicules par des motorisations dites « propres », il faut se situer dans un calendrier réaliste. Quand seront-ils véritablement disponibles en masse ? Quand disposera-t-on de réseaux appropriés d'avitaillement pour distribuer l'énergie ?

Les travaux engagés entre l'Etat, les constructeurs, les énergéticiens et les transporteurs sur ces sujets, et qui ne se termineront qu'en juin, permettent d'ores et déjà d'affirmer qu'en 2030 les objectifs seront loin d'être atteints.

La seule chose concrète dans le projet de loi c'est la volonté du Gouvernement d'instaurer des taxes, encore des taxes !

Un Projet de Loi qui fait la part belle à la concurrence étrangère et pénaliser l'emploi en France :

Les hausses de fiscalité votées vont d'abord affecter les entreprises françaises de transport et de logistique les rendant encore moins compétitives face à leurs concurrents étrangers. Un comble dans

Mise à jour de la note CNR incidences des accords sociaux avec la signature le 28 février d'un accord concernant les indemnités de déplacement. Les taux conventionnels des indemnités forfaitaires

augmentent de 3 % à compter du 1er mars 2022.

A terme, au 1er juillet 2022, le coût de personnel de conduite (salaires + charges) enregistrera une hausse voisine de + 10 % par rapport à janvier 2022. Les indemnités de déplacement augmenteront quant à elles de + 3 %. L'incidence spécifique sur le coût de revient hors gazole des poids lourds s'élèvera à + 4,1 % en Longue distance ensemble articulé, à + 4,7 % en Régional ensemble articulé et + 5,2 % en Régional porteur.

[Consulter la note CNR](#)